



Conseil "Transports, télécommunications et énergie" (Télécommunications) Luxembourg, le 2 juin 2023

Présidence: Erik Slottnér, ministre suédois de l'administration publique

La **session débutera** à 9 h 30.

Le Conseil sera invité à évaluer les progrès accomplis sur trois propositions législatives déterminantes pour la transformation numérique de l'Union, à savoir:

- le **règlement sur les infrastructures gigabit**,
- le **règlement pour une Europe interopérable**,
- la **législation sur la cyberrésilience**.

Les ministres tiendront également un débat d'orientation sur l'**avenir du secteur de la connectivité**.

Sous le point "**Divers**", la présidence informera les ministres de l'état d'avancement d'un certain nombre de dossiers législatifs concernant lesquels les négociations avec le Parlement européen sont en cours:

- le règlement établissant un cadre européen relatif à une identité numérique (**règlement eIDAS**),
- le règlement fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (**règlement sur les données**),
- le règlement concernant le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques (**règlement "vie privée et communications électroniques"**).

Toujours sous le point "**Divers**", la Commission informera les ministres de l'état d'avancement des travaux sur les initiatives internationales dans le domaine numérique, en mettant l'accent sur les conseils du commerce et des technologies et sur les partenariats numériques. Elle leur communiquera également des informations sur la sécurité de la 5G et d'autres infrastructures de sécurité.

La présidence rendra compte des résultats de la conférence sur l'IA durable et l'IA pour la durabilité, qui s'est tenue à Göteborg les 2 et 3 mai 2023.

Enfin, la future présidence espagnole présentera son programme de travail pour le deuxième semestre 2023.

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres procéderont à un échange de vues sur la question d'une **Europe compétitive et numérique** après 2030.

Conférence de presse: à l'issue du déjeuner informel, vers 15 h 30.

[Conseil "Transports, télécommunications et énergie" \(Télécommunications\) - Consilium \(europa.eu\)](https://consilium.europa.eu)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Règlement sur les infrastructures gigabit

Le Conseil fera le point sur l'état d'avancement des travaux concernant la proposition de règlement relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux gigabit de communications électroniques (**règlement sur les infrastructures gigabit**).

L'objectif principal de cette proposition est de **réduire les coûts** de déploiement des infrastructures de communications électroniques, dus en partie aux procédures d'octroi des autorisations avant le déploiement ou la modernisation des réseaux. Ces procédures diffèrent d'un État membre à l'autre. La proposition vise également à **accélérer le déploiement des réseaux**, à assurer la **sécurité juridique** et la **transparence** pour tous les acteurs économiques concernés et à prévoir des processus plus efficaces en matière de planification et de déploiement pour les opérateurs de réseaux de communications électroniques publics. La proposition porte en outre sur le déploiement des **infrastructures physiques internes** et l'accès à celles-ci.

Le **groupe "Télécommunications et société de l'information"** du Conseil a examiné cette proposition. La présidence suédoise a demandé aux États membres de faire part de leurs observations détaillées sur la proposition et a l'intention de poursuivre les travaux au cours de son mandat en vue d'une transition harmonieuse avec la prochaine présidence espagnole.

[Règlement sur les infrastructures gigabit, proposition de la Commission, 23 février 2023](#)

Règlement pour une Europe interopérable

Le Conseil fera le point sur l'état d'avancement des travaux concernant la proposition de règlement établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé d'interopérabilité du secteur public dans l'ensemble de l'Union (**règlement pour une Europe interopérable**).

L'objectif principal de cette proposition est de mettre en place un nouveau cadre destiné à permettre aux administrations publiques dans l'ensemble de l'UE de coopérer de manière plus efficace et de garantir la **prestation continue de services publics au-delà des frontières**, des secteurs et des obstacles organisationnels, de façon à ce que les citoyens et les entreprises puissent économiser du temps et de l'argent. En outre, la proposition vise à faciliter la mise en œuvre des dispositions pertinentes pour les services publics figurant dans d'**autres actes législatifs** tels que le règlement sur le portail numérique unique, le programme d'action pour la décennie numérique, la directive sur les données ouvertes et le règlement sur la gouvernance européenne des données, ainsi que les propositions législatives en cours d'examen telles que le règlement relatif à une identité numérique européenne et le règlement sur les données. Afin de réaliser ces objectifs, la proposition établit un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux, par l'intermédiaire du **comité "Europe interopérable"**, et prévoit la mise en place de solutions d'interopérabilité, soutenues par des mesures visant à promouvoir l'innovation et à renforcer l'échange de compétences et de connaissances.

Le **groupe "Télécommunications et société de l'information"** du Conseil a examiné cette proposition. Sur la base des observations formulées par les États membres, la présidence suédoise a élaboré deux textes de compromis et a l'intention de poursuivre les travaux sur la proposition au cours de son mandat en vue d'une transition harmonieuse avec la prochaine présidence espagnole.

[Règlement pour une Europe interopérable, proposition de la Commission, 18 novembre 2022](#)

Législation sur la cyberrésilience

Le Conseil fera le point sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la proposition de règlement concernant des exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques (**législation sur la cyberrésilience**).

Le principal objectif de cette proposition, adoptée par la Commission à la mi-septembre 2022, est d'**harmoniser** les exigences essentielles en matière de cybersécurité applicables aux produits comportant des éléments numériques dans tous les États membres et d'**éviter le chevauchement des exigences en matière de cybersécurité** découlant de différents textes législatifs. La proposition vise à combler les lacunes de la législation existante en matière de cybersécurité en veillant à ce que les produits comportant des éléments numériques, par exemple des produits de l'internet des objets (IDO), tels que les caméras domotiques, les réfrigérateurs, les téléviseurs et les jouets connectés, et des logiciels non intégrés, deviennent **sûrs tout au long de la chaîne d'approvisionnement** et pendant **tout leur cycle de vie**. Elle clarifie également les liens avec la législation existante et contribue à rendre cette dernière plus cohérente. Enfin, la proposition permet aussi aux utilisateurs de tenir compte de la **cybersécurité** lorsqu'ils choisissent et utilisent des produits comportant des éléments numériques.

Le **groupe horizontal "Questions cyber" (GHQC)** du Conseil a examiné cette proposition. À partir des contributions écrites des États membres et des travaux menés au sein du groupe horizontal, la présidence a présenté plusieurs textes de compromis. Sur la base des progrès réalisés sous les présidences tchèque et suédoise, la future présidence espagnole prévoit de poursuivre les travaux sur cet important dossier.

[Législation sur la cyberrésilience, proposition de la Commission, 15 septembre 2022](#)

L'avenir du secteur de la connectivité

À l'initiative de la présidence, le Conseil procédera à un échange de vues sur **l'avenir du secteur de la connectivité**.

Des **infrastructures de connectivité** durables et performantes sont essentielles pour renforcer la compétitivité à long terme de l'UE. Compte tenu des évolutions majeures des technologies et du marché, la question de la poursuite du déploiement des infrastructures de connectivité a suscité un débat sur les besoins d'investissements et sur les conditions réglementaires actuelles applicables au secteur des communications électroniques. Dans ce contexte, la Commission a lancé en février dernier une **consultation exploratoire** sur l'avenir du secteur de la connectivité et de ses infrastructures afin de recueillir des avis sur **l'évolution du paysage technologique et du marché** et de recenser les infrastructures de connectivité dont l'Europe a besoin pour jouer un rôle de premier plan dans la transformation numérique dans les années à venir.

À la lumière des discussions actuellement menées sur les **paiements à effectuer par les fournisseurs de contenus et d'applications**, les ministres seront invités à débattre des questions ci-après:

- Compte tenu des évolutions récentes des technologies et du marché, estimez-vous qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour stimuler les investissements dans les infrastructures? Existe-t-il, à votre avis, des avantages ou des risques potentiels liés à ces mesures?
- Compte tenu des évolutions mentionnées ci-dessus, quels autres domaines pourraient être confrontés à des défis majeurs? Pourquoi? Estimez-vous que le secteur des communications électroniques est confronté à d'autres défis auxquels une attention particulière devrait être accordée?

[L'avenir du secteur des communications électroniques et de ses infrastructures, Commission européenne, consultation, 23 février 2023](#)
[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Divers

La présidence rendra compte de l'état d'avancement des propositions législatives en cours d'examen, à savoir:

- la révision du règlement eIDAS
[Règlement établissant un cadre européen relatif à une identité numérique \(révision du règlement eIDAS\), proposition de la Commission, 3 juin 2021](#)
[Révision du règlement eIDAS, orientation générale du Conseil, 6 décembre 2022](#)
- le règlement sur les données
[Règlement fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données \(règlement sur les données\), proposition de la Commission, 24 février 2022](#)
[Règlement sur les données, mandat de négociation du Conseil avec le Parlement européen, 22 mars 2023](#)
- le règlement "vie privée et communications électroniques"
[Règlement concernant le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques \(règlement "vie privée et communications électroniques"\), proposition de la Commission, 12 janvier 2017](#)
[Règlement "vie privée et communications électroniques", mandat de négociation du Conseil avec le Parlement européen, 10 février 2021](#)

La Commission informera les ministres de l'état d'avancement des **initiatives internationales** dans le domaine numérique, en mettant l'accent sur les conseils du commerce et des technologies et les partenariats numériques, ainsi que sur la **sécurité de la 5G** et d'autres infrastructures de connectivité.

En ce qui concerne l'**intelligence artificielle** (IA), la présidence communiquera aux ministres des informations sur la conférence consacrée à l'IA durable et l'IA pour la durabilité, organisée à Göteborg les 2 et 3 mai 2023, et la délégation danoise communiquera des informations sur les pratiques et initiatives relatives à l'utilisation de l'IA, en dehors du processus législatif dans l'UE.

Les délégations lituanienne, polonaise et portugaise communiqueront au Conseil des informations sur la mise en place d'un mécanisme de coordination au sein de l'UE et le renforcement des relations entre l'**Union internationale des télécommunications** (UIT) et l'UE.

La délégation polonaise fournira au Conseil des informations relatives à l'amélioration de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (**DESI**).

Enfin, la présidence espagnole présentera ses priorités et son **programme de travail** pour le deuxième semestre 2023.

Déjeuner informel

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres procéderont à un échange de vues sur la question d'une **Europe compétitive et numérique** après 2030. Les ministres seront invités à réfléchir aux moyens possibles d'assurer une approche de la réglementation dans le domaine numérique qui soit favorable à l'innovation et à étudier les mesures possibles pour garantir un cadre réglementaire propice à la croissance pour la transformation numérique de l'UE sans entraîner de charge administrative supplémentaire pour les entreprises en Europe.
